

Travail et revenus extérieurs en Algérie : étude des zones de Dréan, El Attaf et Sig

Bourenane N.

in

Bourenane N. (ed.), Campagne P. (ed.).
Pluriactivité et revenus extérieurs dans l'agriculture méditerranéenne

Montpellier : CIHEAM

Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches; n. 5

1991

pages 53-71

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=91400127>

To cite this article / Pour citer cet article

Bourenane N. **Travail et revenus extérieurs en Algérie : étude des zones de Dréan, El Attaf et Sig.** In : Bourenane N. (ed.), Campagne P. (ed.). *Pluriactivité et revenus extérieurs dans l'agriculture méditerranéenne.* Montpellier : CIHEAM, 1991. p. 53-71 (Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches; n. 5)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

Chapitre trois

Travail et revenus extérieurs en Algérie

Etude des zones de Dréan, El Attaf et Sig

Naceur BOURENANE

Centre de Recherche et d'Economie Appliquée pour le Développement
(CREAD), Alger (Algérie)

Résumé : L'étude porte sur trois zones situées la première à l'est du pays dans une région où l'on pratique l'irrigation, la deuxième dans le centre du pays dans une vallée fluviale, et la troisième dans l'ouest dans une région qui était traditionnellement irriguée mais qui connaît aujourd'hui de fortes difficultés du fait de la dégradation des installations d'irrigation. Après avoir présenté rapidement les trois zones l'auteur analyse les stratégies familiales dans chacune d'entre elles. Il distingue ainsi plusieurs logiques de production, domestique, marchande et spéculative. Il montre ensuite comment ces logiques s'inscrivent dans les structures et les résultats économiques des exploitations. Cette analyse permet alors d'aborder le rôle de la pluriactivité et des revenus extérieurs dans la reproduction des exploitations. Elle se termine par 3 études de cas plus approfondies qui montrent notamment comment la situation actuelle s'est formée historiquement.

Mots clés : Travail - Revenus extérieurs - Survie - Production domestique - Production marchande - Production spéculative - Patrimoine foncier - Pluriactivité - Reproduction.

I. - Présentation générale des zones d'études

1. Caractéristiques d'ensemble

Les trois zones d'études correspondent, du point de vue des conditions naturelles, à trois situations à la fois semblables et différentes.

La zone de Dréan se situe dans la région de Annaba, à l'est du pays, non loin de la frontière algéro-tunisienne. Elle se compose d'une plaine côtière irriguée et de basses montagnes bien arrosées (plus de 800 mm/an). Il s'agit d'une région qui a connu une forte colonisation ; l'urbanisation y est très ancienne, comme l'exode rural et l'intensité des liens entre la ville et la campagne. Dans cette région se localisait le plus grand bidonville d'Algérie. La pratique des cultures industrielles est généralisée (le tabac et, aujourd'hui, la tomate). Il en est de même de l'élevage bovin laitier. Dans cette zone se trouve l'un des plus importants investissements opérés depuis l'Indépendance, le complexe sidérurgique d'El Hadjar (plus de 16 900 travailleurs).

La zone d'El Attaf est située dans le centre du pays. Elle se compose d'une vallée et d'une plaine alluviale (sols lourds) partiellement irriguée par le plus important oued du pays (oued Chélif). Elle compte l'un des plus anciens barrages construits durant la période coloniale et un autre plus récent. Elle comprend également une zone de basses et de hautes montagnes relativement bien arrosées (au Nord) et largement cultivées, tant au Nord (Dahra) qu'au Sud (Ouarsenis). Des températures supérieures à 30° sont courantes en été. A la différence de Dréan, El Attaf n'a pas bénéficié directement d'investissements industriels aussi déterminants en matière d'emploi. Par contre, non loin de cette zone est implantée une importante cimenterie. Celle-ci a des effets négatifs sur les cultures (dépôts toxiques sur les plants apportés par les vents...). Cette zone conserve une vocation quasi-exclusivement agricole. A la différence de ce qui prévaut pour Dréan, les unités agricoles soumises à une gestion étatique sont moins importantes (30% de la SAU contre 82%), alors que les grandes exploitations privées y occupent le même poids (respectivement 10% et 9% de la SAU). L'écart de SAU entre les deux zones n'est pas significatif (8%).

La troisième zone se localise plus à l'ouest. Il s'agit d'une plaine intérieure, traditionnellement irriguée. Cependant, le taux élevé d'envasement du barrage en a sensiblement réduit l'étendue et a entraîné la remontée des sels. Dans cette région, la culture de l'olivier et la pratique de l'artichaut à grande échelle constituent une originalité. Au sud de la région, les collines et les basses montagnes non boisées portent traditionnellement des céréales associées à un élevage semi-nomade. Dans cette zone, on retrouve une cimenterie qui a les mêmes effets négatifs que celle proche d'El Attaf.

L'analyse portera ici principalement sur la première zone, les données existantes ne permettant pas de conduire l'investigation avec le même niveau de précision dans les deux autres.

2. Méthodes d'enquêtes

Le choix des zones résultait pour partie d'une stratification qui a concerné l'ensemble des circonscriptions administratives de l'Algérie du Nord, exclusion faite de la steppe. Le critère de stratification était l'importance des terres publiques relevant du secteur autogéré et le poids relatif des terres appartenant aux grandes exploitations privées.

En ce qui concerne la daïra de Dréan les terres appartenaient pour l'essentiel au secteur public (82%) alors que le poids des grandes exploitations (en terme de superficie) étaient identiques aux exploitations petites et moyennes réunies. El Attaf connaît une situation différente : les petites et moyennes exploitations prédominent, avec 60% des terres (contre 30% pour le secteur public et 10% pour les grandes exploitations privées). Sig est une autre configuration : les terres appartiennent, pour plus de la moitié (57%), au secteur public. Viennent ensuite les petites et moyennes exploitations (29%).

Le principe retenu a été d'entreprendre des enquêtes à partir d'échantillons tirés de manière aléatoire sur la liste exhaustive (remise à jour) des exploitations agricoles privées de chaque zone, réparties en fonction de l'importance de leur assise foncière. La taille de ces échantillons, variable selon l'importance des effectifs au niveau de chaque strate, devait permettre l'extrapolation des résultats à l'ensemble de la zone. Etant donné la multiplicité et la complexité des informations collectées, la fiabilité des résultats est de l'ordre de 95%. Les effectifs enquêtés devaient être suffisamment importants pour représenter les situations les plus diverses et pour permettre la reconstitution, au moins partielle, de l'histoire de la zone étudiée. A ce titre, l'enquête a porté sur 451 exploitations à Dréan sur un total de 2 181. A El Attaf, l'enquête a touché près de 500 exploitations. A Sig, 530 exploitations ont été enquêtées sur un total de 2 403.

II. - Stratégies familiales et rapport au travail agricole

1. Les stratégies familiales

Les comportements des différents agents appartenant aux unités familiales étudiées obéissent à des logiques précises et s'insèrent dans le cadre de stratégies familiales déterminées. Celles-ci semblent être marquées par une certaine constance sur le long terme. Elles constituent un cadre de référence permanent qui paraît dépasser la simple espérance de vie du chef de famille-exploitant.

Les analyses menées ont permis de distinguer trois types de stratégies :

* le premier type correspond aux stratégies de survie. Il concerne les groupes familiaux où le niveau des disponibilités en moyens matériels et en relations sociales (avec les différents centres de pouvoir local), ainsi que leur mode d'utilisation, les maintiennent dans une situation où la reproduction à l'identique demeure fragile et toujours incertaine ;

* le second type correspond aux stratégies d'amélioration du niveau familial de consommation. A la différence de la situation précédente, le niveau des disponibilités autorise plus qu'une reproduction à

l'identique. Il permet une amélioration des conditions de vie des membres de la famille ou, tout au moins, de certains d'entre eux (cela veut dire que des rapports inégaux dans l'accès aux ressources disponibles peuvent exister au sein de la famille). Dans ce cas, ce qui est important n'est pas tant l'élargissement de la base productive¹ familiale que l'amélioration de la situation présente ;

- le troisième correspond aux stratégies d'accroissement du capital physique et social de la famille. A la différence des autres situations, l'objectif premier n'est pas de répondre à une demande en biens de consommation familiale exprimée ou potentielle, mais d'assurer une accumulation de richesses sociales, qu'elles soient directement productives ou non. Cela ne correspond pas de manière mécanique à une logique productiviste ou à la logique de l'entrepreneur au sens traditionnel du terme. On peut même se trouver dans des situations où l'accumulation productive agricole (sous-entendu un investissement visant l'amélioration des performances techniques) est écartée à court ou à moyen terme, voire sur le long terme.

Il paraît important de noter ici que le niveau de consommation courante des unités familiales peut être plus faible, plus élevé ou identique pour celles relevant du second type et celle renvoyant au troisième type de stratégies. Ce n'est donc pas au niveau de l'analyse des pratiques alimentaires par exemple, que la discrimination peut être faite. Il n'y a, de surcroît, pas superposition (ou correspondance) automatique entre niveau et modèle de consommation, et type de stratégies.

La mise en œuvre de ces trois types de stratégies se traduit par des logiques fortement différenciées. Pour se limiter à l'aspect "production", trois d'entre elles nous paraissent centrales et typiques : la logique de production domestique, la logique de production marchande et une logique de production que nous qualifierons, faute de mieux, de spéculative.

2. Les logiques de production et leurs formes de réalisation

Les logiques de production apparaissent comme l'expression de l'investissement de la sphère de la production agricole par les ensembles familiaux étudiés. Dans cette perspective, elles doivent être considérées comme la résultante du mode de gestion des capacités productives agricoles par la famille. Elles expriment le niveau de maîtrise et le degré d'adaptation apportés par ces ensembles aux conditions matérielles dans lesquelles ils opèrent. Elles sont donc évolutives et peuvent varier selon le contexte matériel, social et historique auquel se trouve confrontée l'unité familiale.

Dans ce cadre, il y a lieu de préciser qu'il n'y a pas correspondance terme à terme entre un niveau donné en matière de capacités techniques (étendue de l'assise foncière, importance des moyens de travail mis en œuvre...) et une logique particulière. Au contraire, et bien qu'existent des situations "électives" et souvent plus fréquentes, il n'est pas exclu de retrouver une même logique se réalisant dans des conditions matérielles fort différentes, voire contrastées.

Si globalement la logique de production domestique se trouve plus fréquemment réalisée dans des unités se caractérisant par une assise foncière réduite et des capacités d'auto-financement limitées, il n'est pas exceptionnel de la retrouver dans des ensembles aux moyens matériels plus importants. De même, une logique de production spéculative n'est pas l'apanage des grandes exploitations, elle concerne aussi (et pour une part non négligeable) de nombreuses unités de taille moyenne, voire de petite taille. Autant dire qu'une même logique peut se trouver réalisée dans des conditions matérielles fort contrastées.

Ce sont donc moins les caractéristiques techniques et sociales des moyens mis en œuvre ou leur volume qui permettent de déterminer la nature des logiques en présence que la manière dont ils se combinent. Le recours à l'utilisation d'une main-d'œuvre salariée sur l'exploitation ou l'emploi de moyens mécaniques ne sont pas en eux-mêmes des indicateurs de la mise en œuvre de telle ou telle logique. Bien au contraire, ces pratiques identiques peuvent renvoyer à des logiques différentes : ici de libération de la main-d'œuvre familiale en vue de son affectation à un travail salarié indispensable à la survie du groupe familial, ailleurs d'accumulation élargie, etc.².

A. La logique de production domestique

La logique de production domestique correspond à un ensemble d'exploitations ayant des assises foncières fort diverses, avec des potentialités naturelles inégales et des moyens de travail techniquement hétérogènes. Elles se caractérisent cependant toutes par la poursuite d'une même logique. Celle-ci consiste à produire sur l'exploitation l'ensemble des biens alimentaires jugés prioritaires, à un "coût" moindre (au sens domestique, c'est-à-dire exclusion faite de la valorisation du travail familial supposé donné) que celui de leur acquisition sur le marché et avec un investissement ou un capital fixe et circulant bas, le plus faible possible. Elle s'inscrit dans une stratégie de libération maximale de la force de travail la plus productive (dans ce cas de la main-d'œuvre masculine), des activités de l'exploitation afin de la rendre plus disponible au travail dans d'autres secteurs jugés plus rémunérateurs.

Selon cette logique, la mise en valeur des capacités productives existantes s'inscrit dans une perspective de réduction des coûts monétaires de reproduction de la famille. Autrement dit, elle n'intervient que dans les situations où il y a avantage matériel ou social certain et évident à le faire, ou bien lorsque l'ensemble familial considéré n'a guère d'autres possibilités. Par exemple l'absence d'un bien (défini par un ensemble de caractéristiques précises : forme, goût, etc.) sur le marché, alors même qu'il est jugé indispensable du point de vue de la pratique alimentaire, rend sa production inévitable, quels que soient les coûts directs ou indirects ou le "manque à gagner" qu'il peut engendrer (c'est le cas de certaines céréales pour lesquelles on peut trouver des substituts sur le marché, mais avec des caractéristiques différentes).

La poursuite d'une telle logique de valorisation des ressources intérieures et de volonté simultanée de libération de la force de travail familiale en vue de son emploi extérieur, met presque toujours l'exploitant devant ce choix : exécution d'une opération agricole par la main-d'œuvre masculine sur l'exploitation ou affectation de la même force de travail à un travail extérieur durant la même période.

B. La logique de production marchande

A la différence des exploitations relevant de la logique de production domestique, celles où prévaut une logique marchande cherchent avant tout à maximiser la mise en valeur intérieure des capacités productives existantes. L'objectif est dans ce cas double, en tirer le revenu monétaire maximum, tout en assurant la satisfaction maximale des besoins familiaux en biens autoproduits. Bien que le travail extérieur apparaisse ici aussi comme une condition de la reproduction matérielle de l'ensemble familial, il y demeure relativement moins déterminant, au sens où sa fonction première est d'être un complément. Bien que nécessaire dans la reproduction des ensembles familiaux, l'objectif poursuivi est de ne pas le laisser devenir un élément d'altération de la logique d'ensemble.

Dans ce cas, l'arbitrage entre un travail extérieur aussi rémunérateur que l'emploi de la même unité de travail sur l'exploitation se fera au profit de cette dernière solution. Aussi, lorsque le travail et les revenus extérieurs s'avèrent indispensables dans la reproduction d'ensemble, l'affectation de la force de travail obéit à la volonté de ne pas nuire et de sauvegarder le déroulement normal des activités agricoles sur l'exploitation. Cela se traduit notamment par une nette division du travail entre ceux qui sont affectés de manière permanente au travail extérieur et ceux qui demeurent sur les activités intérieures. Cela s'exprime également par une diversification maximale des activités agricoles et par le choix prioritaire des cultures assurant une forte marge bénéficiaire, s'insérant dans un calendrier agricole autorisant la mise en œuvre de biens destinés à l'autoconsommation ou mieux encore, y répondant directement.

C. La logique de production spéculative

La logique de production spéculative est en quelque sorte une logique de "placement" des "capitaux" au sens large, c'est-à-dire non seulement les moyens matériels, mais également le "capital" constitué par les relations sociales. Dans ce cas, il s'agit de choisir les productions agricoles à forte valeur ajoutée, susceptibles d'assurer, au moindre risque, les investissements nécessaires. Cela peut être obtenu soit

directement, par la mise sur le marché du produit agricole obtenu, ou indirectement, par sa valorisation préalable en tant que produit intermédiaire au sein d'un procès plus large, soit de manière plus indirecte encore, en permettant de couvrir les coûts de reproduction d'une partie du matériel affecté à titre principal à des activités plus essentielles du point de vue de la réalisation de cette logique (location de moyens de travail tels que tracteur, camion, moissonneuse-batteuse...).

Ainsi, la céréaliculture, peu rentable en elle-même, se trouve insérée dans un procès de valorisation plus large, telle que l'embouche ou l'aviculture ; la pratique maraîchère porte de préférence sur des biens soumis à tension (tel que l'ail à un moment et la tomate à un autre) du fait de l'insuffisance de la production disponible sur le marché, ou des possibilités de stockage qu'ils offrent (donc de meilleur contrôle de l'écoulement et des prix).

Selon la même logique, la priorité est donnée aux cultures en contre-saison, même sur de petites superficies, au détriment de la production de plein champ, beaucoup moins rentable et plus risquée. On développe le cas échéant des cultures peu rentables en elles-mêmes (céréales) pour pouvoir justifier l'accession au financement public et au matériel agricole mis par la suite en location. Cette dernière activité extérieure s'avérant après coup la source première de l'accumulation et la condition même du maintien d'activités économiques peu rentables en elles-mêmes

Il paraît important de noter ici que ce qui justifie le choix d'un créneau à investir ou la pratique d'une spéculation, réside moins dans la rentabilité partielle de l'activité considérée pour elle-même, que dans la rentabilité globale du complexe d'activités, c'est-à-dire inclusion faite des activités non agricoles de la famille ayant l'exploitation.

Ces logiques se réalisent selon des formes différentes d'un espace géographique à un autre et d'une période historique à une autre. Leur articulation concrète fonde l'existence d'ensembles systémiques "autonomisables", du fait de l'unicité de la logique et de la diversité des formes et des conditions de sa réalisation. Leur reconstruction constitue un passage obligé dans toute tentative de production de connaissances ayant pour finalité l'action et la mise en œuvre de projets de transformation. Tel n'est pas notre objectif dans ce travail. On se limitera à éclairer le poids de la pluriactivité dans la réalisation de chacune de ces logiques.

III. - Les études zonales

Les ensembles familiaux étudiés se répartissent, du point de vue de leur assise foncière et des potentialités physiques, en trois groupes différents (sont exclus du champ d'observation les exploitations sans terre). Bien que les éléments les constituant ne soient pas parfaitement homogènes au regard de l'analyse systémique précédemment préconisée, les facteurs de similitude restent globalement prédominants et justifient le regroupement effectué dans une investigation comme celle-ci.

Les informations dont nous disposons sont inégales pour les différentes zones. Aussi l'analyse peut paraître par moments déséquilibrée, particulièrement entre Dréan et Sig d'une part et El Attaf d'autre part. L'intérêt principal de cette approche quelque peu comparative est de souligner la portée générale de cette étude, tout au moins pour ce qui est de l'agriculture algérienne située au nord et à la limite de la steppe³.

1. Caractéristiques d'ensemble

A. Importance relative du patrimoine foncier

Les exploitations étudiées se répartissaient, selon la dernière enquête effectuée en 1977 au niveau de Dréan et en 1978 à Sig, en trois strates. Dans la première zone, la strate la plus importante numériquement exploite autant de terres que celle qui compte l'effectif le plus réduit.

| Strate | Superficie | Exploitations (%) | Superficies (%) |
|--------|-------------------------|-------------------|-----------------|
| 1 | 0,01 à 4,99 ha | 74 | 21 |
| 2 | 5 à 18 ou à 26 ha | 23 | 60 |
| 3 | 18 ou 26 et plus (*) | 3 | 19 |
| Total | 0 ha et + | 100 | 100 |
| Base | | 2 649 (unités) | 8 966 (ha) |

(*) La différence entre les seuils (18/26 ha) est liée au fait que la qualité des sols n'est pas la même d'une commune à l'autre. En prenant des tranches différentes dans la classification, on a tenté d'accroître l'homogénéité de chacune des strates. Ne sont indiqués ci-dessus que les seuils concernant la catégorie intermédiaire.

Sig présente des caractéristiques quelque peu différentes, et les inégalités foncières qui y prévalent semblent beaucoup moins prononcées.

| Strate | Superficie | Exploitations (%) | Superficies (%) |
|--------|-------------------------|-------------------|-----------------|
| 1 | 0,01 à 10,5 ha | 84 | 37 |
| 2 | 10,5 à à 20/45/50 ha | 14 | 48 |
| 3 | 20/45/50 et plus (*) | 2 | 15 |
| Total | 0 ha et + | 100 | 100 |
| Base | | 2 403 (unités) | 12 985 (ha) |

(*) La différence entre les seuils (18/26 ha) est liée au fait que la qualité des sols n'est pas la même d'une commune à l'autre. En prenant des tranches différentes dans la classification, on a tenté d'accroître l'homogénéité de chacune des strates. Ne sont indiqués ci-dessus que les seuils concernant la catégorie intermédiaire.

Il est intéressant de noter que l'importance de l'assise matérielle des exploitations tend à se conjuguer avec la taille du ménage exploitant. Autrement dit, si la taille du ménage la plus fréquente se situe entre 5 et 9 personnes (quelle que soit la zone ou la strate considérée), le poids des familles étendues semble varier dans le même sens que l'augmentation de la taille des superficies. Les ménages les plus grands sont plus fréquents dans la strate 3.

| Strate | Nombre de personnes | | | Total % | Taille moyenne (ha) |
|--------|---------------------|-----|---------|------------|---------------------------|
| | 1-4 | 5-9 | 10 et + | | |
| 1 | 13 | 54 | 33 | 100 | 7,90 |
| 2 | 13 | 49 | 38 | 100 | 9,12 |
| 3 | 7 | 46 | 47 | 100 | 11,20 |

| Strate | Nombre de personnes | | | Total % | Taille moyenne (ha) |
|--------|---------------------|-----|---------|------------|---------------------------|
| | 1-4 | 5-9 | 10 et + | | |
| 1 | 23 | 52 | 25 | 100 | 7,38 |
| 2 | 31 | 46 | 23 | 100 | 8,37 |
| 3 | 7 | 55 | 30 | 100 | 9,00 |

B. L'occupation des sols

Du point de vue de l'occupation des sols, il existe une forte similitude entre les zones considérées. L'association céréales-jachère tend à prédominer partout. Ce système inclut selon les régions et avec une importance variable, du maraîchage d'été associé à la pomme de terre, de la tomate industrielle, des melons, des pastèques et des cultures fourragères. Cela donne aux systèmes de cultures un caractère en apparence homogène et stable alors même qu'il est complexe et diversifié quant à sa structure⁴.

Ces systèmes sont pour l'essentiel le produit de la conjonction de facteurs historiques (formes de colonisation, etc.), bio-climatiques (amplitudes thermiques, pluviométrie, évapo-transpiration des sols...) et géo-économiques (nature des liens avec les agglomérations proches, types de structures urbaines, position dans la circulation spatiale des marchandises, des capitaux et des hommes au double plan intra et inter-régional, etc.).

Selon des indications partielles limitées dans le temps, la structure de l'occupation des sols semble plus homogène dans la zone d'El Attaf. Ainsi, les céréales y occupent une place beaucoup plus importante et la tomate industrielle y est inexistante. On trouve d'autres cultures, principalement des cultures fourragères (vesce-avoine en association aux légumineuses) destinées à l'élevage bovin et le melon-pastèque (cultures à caractère fortement spéculatif).

Plus à l'ouest, à Sig, les artichauts "remplacent" la tomate aux côtés de la culture de l'olivier. Dans cette zone, les olives sont destinées principalement à la conservation et non pas à la production de l'huile.

Dans le cas de Dréan, les exploitations relevant de la strate 1 accordent la primauté au maraîchage. Cela est fondamentalement lié à l'étroitesse des superficies. Trop petites, elles ne permettent de couvrir de manière significative que les besoins en légumes frais. La priorité qui est donnée à ces cultures se justifie par le coût monétaire que représente ce type de biens dans les dépenses de tout ménage ayant un recours systématique au marché.

On comprend mieux la logique qui commande la répartition des sols entre les différentes cultures : du maraîchage destiné à la consommation des ménages, de la tomate industrielle pour se procurer de manière certaine quelques ressources monétaires, des céréales sur le reste des terres, surtout du blé dur pour préparer des mets traditionnels (*Frik* ou blé et orge vert concassé...). Dans cette zone, et du fait de leur assise foncière fréquemment plus importante, les exploitations de la strate 2 élargissent le secteur céréalier, sans pour autant porter préjudice à la production maraîchère destinée à la fois au marché et à la consommation du ménage exploitant. Dans la strate 3, le poids des céréales s'explique par deux facteurs :

- le modèle de consommation alimentaire (avec une place toujours importante accordée au blé dur) ;
- les difficultés auxquelles se heurtaient ces exploitations lorsqu'il s'est agi de se procurer les moyens matériels indispensables à l'extension des aires d'irrigation.

Tableau 5 : Occupation des sols - campagne 1976-77 (Dréan / Sig / El Attaf).

| Cultures Strate | Cér. | Lég. s. | Mar. | Tom. Arti. | Four. | Jach. | Ter.n. tr. | Plant. | Aut. | Total |
|--------------------|------|---------|------|---------------|-------|-------|------------|--------|------|-------|
| 1 | 15 | 2 | 11 | 9 | - | 48 | 8 | 1 | 6 | 100 |
| 2 | 25 | 3 | 4 | 7 | 1 | 38 | 18 | - | 5 | 100 |
| 3 | 23 | 3 | 6 | 16 | - | 23 | 2 | 2 | 25 | 100 |
| Total | 22 | 3 | 6 | 9 | 1 | 37 | 13 | 1 | 9 | 100 |
| El Attaf | 43 | 2 | 8 | 3* | 11 | 33 | 6 | 1 | 3 | 100 |

Cér. = céréales ; Lég. s. = légumes secs ; Mar. = maraîchage ; Tom. = tomate ; Arti. = artichaut ; Four = fourrages ; Jach. = jachère ; Ter. n. tr. = terres agricoles non travaillées ; Plant. = plantations ; Aut. = autres.

(*) Il s'agit de la culture des melons et des pastèques.

C. L'emploi des moyens mécaniques

Dans les zones de Dréan et de Sig, la mécanisation ne concerne pas toutes les strates de la même manière. Son importance semble être liée à l'étendue des superficies. Le poids relatif des exploitations mécanisées au sein de chacune des strates passe de 25% au sein de la première, à 69% dans la deuxième et 86% dans la troisième. Dans la première zone, le temps d'utilisation du matériel mécanique quadruple de la strate 1 à la strate 3 ; dans la seconde il passe du simple au double.

A El Attaf, la mécanisation est beaucoup moins importante. Elle touche moins de 50% des exploitations. Elle se ramène pour l'essentiel aux labours superficiels précédant le semis des céréales. Elle est surtout le fait des petites exploitations qui y ont recours avec, comme souci, la réduction des charges fixes liées à la possession de bêtes de trait, la réduction de la pénibilité du travail et la libération rapide de la main-d'œuvre masculine, en vue de son affectation à d'autres tâches.

| Strate | Surface mécanisée (%) répartition par strate | | Temps d'utilisation (%) répartition par strate | | Heure/ha | | Part de la mécanisation par location | |
|--------|---|-----|---|-----|----------|------|---|-----|
| | Dréan | Sig | Dréan | Sig | Dréan | Sig | Dréan | Sig |
| 1 | 21 | 37 | 12 | 28 | 6 | 1 | 85% | 93% |
| 2 | 60 | 48 | 43 | 53 | 7 | 1,30 | 41% | 82% |
| 3 | 19 | 15 | 45 | 19 | 24 | 2 | 29% | 55% |
| Total | 100 | 100 | 100 | | 1,30 | | 42% | 72% |

L'intensité de la mécanisation ne varie pas seulement avec l'importance de la superficie possédée. Elle est également liée à la possession du matériel. Cette liaison se vérifie pour toutes les zones.

2. La pluriactivité, ses formes et les conditions de sa mise en œuvre

Les formes que prend la division du travail semblent dépendre, pour une large part, de la taille de la famille. Plus la famille compte d'actifs, moins la double activité semble importante. La forte corrélation qui existe entre la taille de la famille et celle de l'exploitation permet de supposer une baisse du travail extérieur en général et de la double activité en particulier au fur et à mesure que l'on passe de la strate 1 à la strate 3.

| | Strate | | | |
|----------|--------|----|----|-------|
| | 1 | 2 | 3 | Total |
| Dréan | 54 | 30 | 17 | 46 |
| Sig | 54 | 36 | 24 | 47 |
| El Attaf | | | | 29 |

| | Strate | | | |
|----------|--------|----|---|-------|
| | 1 | 2 | 3 | Total |
| Dréan | 31 | 17 | 9 | 26 |
| El Attaf | | | | 27 |

D'une manière générale, quelle que soit la zone ou la strate, le travail reste pour l'essentiel le fait de la population masculine. La contribution des femmes se limite à leur intervention sur l'exploitation, principalement à titre occasionnel. Cela ne signifie pas pour autant que le travail féminin soit toujours négligeable. Il est en fait largement sous-déclaré pour des raisons sociales et culturelles, tout au moins pour les activités peu valorisantes comme le travail des champs.

| Strate | Taux d'emploi : occupés/actifs | | | | | | Occupés (%) | | |
|----------|--------------------------------|----|----------|----|-------|----|-------------|----------|-------|
| | Féminin | | Masculin | | Total | | Féminin | Masculin | Total |
| | D | S | D | S | D | S | Dréan | | |
| 1 | 45 | 14 | 82 | 91 | 63 | 52 | 37 | 63 | 100 |
| 2 | 40 | 16 | 84 | 94 | 60 | 54 | 34 | 66 | 100 |
| 3 | 33 | 15 | 71 | 82 | 52 | 46 | 32 | 68 | 100 |
| El Attaf | 44 | | 97 | | 71 | | - | - | - |

D = Dréan ; S = Sig.

A Dréan, une certaine hétérogénéité apparente entre les strates en matière d'emploi féminin est observable. Cependant, elle doit être relativisée. En effet, si le taux d'emploi selon le sexe n'est pas identique, et si son importance relative varie sensiblement de la première à la troisième strate, les taux d'occupation restent relativement proches. Dans le cas d'El Attaf, les taux d'emploi semblent avoir été largement sur-estimés. Cela est dû, en partie au moins, au choix du moment de l'enquête sur le terrain (il correspond à une période de pointe dans les travaux agricoles).

De telles données pourraient refléter un changement de statut dans le travail féminin. Dans tous les cas, ce dernier tend à égaler, voire à supplanter le travail masculin occasionnel sur l'exploitation. Au même moment, on peut constater que l'emploi féminin permanent n'est pas négligeable. Une telle situation était admise dans les zones de montagnes à forte émigration masculine. Elle apparaît récemment en plaine (Dréan). Elle pourrait être directement liée à l'importance et au développement du travail extérieur masculin, surtout avec la création du pôle industriel d'El Hadjar et des possibilités d'emploi de tous types qui en ont découlé.

| Strate | Travail féminin occasionnel / travail occasionnel total (%) | Travail féminin permanent / travail permanent total (%) |
|----------|---|---|
| 1 | 68 | 14 |
| 2 | 64 | 23 |
| 3 | 49 | 36 |
| El Attaf | 70 | 21 |

Dans la strate 1 et dans une moindre mesure dans la strate 2, l'emploi féminin a pour but essentiel de réduire les charges imputables à l'emploi d'une main-d'œuvre salariée lors des grandes opérations agricoles, principalement lors des récoltes. Il vise à libérer des tâches sur l'exploitation le maximum de main-d'œuvre masculine susceptible de s'adonner à des activités extérieures rémunérées. Cette finalité semble prévaloir à El Attaf.

Dans la strate 3 de la zone de Dréan, l'emploi féminin se limite quasi-exclusivement à l'élevage. On y note un recours plus important aux travailleurs salariés. On y compte en moyenne 1,3 journée de travail par journée de travail familial contre 0,45 dans la strate 1 et 0,41 dans la strate 2. Le travail extérieur familial y est également le plus bas.

| Strate | Travail familial / travail total (%) | | Travail extérieur / travail total masculin (%) | |
|----------|--------------------------------------|-----|--|-----|
| | Dréan | Sig | Dréan | Sig |
| 1 | 169 | 104 | 36 | 54 |
| 2 | 59 | 75 | 19 | 36 |
| 3 | 42 | 50 | 9 | 24 |
| El Attaf | 90 | | 55 | |

Dréan = en journées de travail ; Sig = effectifs de travailleurs.

Les données ci-dessus montrent que le recours à une main-d'œuvre extérieure rémunérée dans le cadre de la mise en œuvre du procès de travail agricole est de règle, quelle que soit la strate ou la zone considérée. Son poids tend à être en relation inverse avec l'importance du travail extérieur. Cela pose une double interrogation : quel est le rôle assigné à la main-d'œuvre salariale au sein de chacune des strates ? quelle est la finalité assignée au travail extérieur ?

L'analyse des procès de travail agricole tend à prouver l'existence d'une différenciation importante entre les trois strates. Dans la strate 1, le recours aux salariés intervient à titre de complément de la force de travail masculine et féminine familiale, lors des grands travaux et quasi-exclusivement lors des récoltes pour ce qui est de la production végétale. De ce fait, il y demeure ponctuel. Son poids relatif y apparaît plus conséquent dans le cadre de la production animale. Mais cela révèle plus le mode d'élevage ovin et bovin. Non stabulé, il donne lieu à l'emploi d'un berger, en général adolescent. Ce dernier prend en charge simultanément les bêtes de plusieurs exploitations à certaines périodes de l'année. Ici, l'élevage a un caractère principalement domestique. Tout au plus peut-on lui conférer la valeur d'une épargne.

Tel n'est pas le cas de la strate 2. Au sein des exploitations en relevant, c'est surtout dans les cultures destinées au marché (maraîchage et tomate industrielle) que le salariat apparaît de façon importante, tendant à égaler le travail familial, voire à le supplanter dans certains cas (lors du repiquage et des récoltes). Par contre le salariat dans l'élevage reste limité. La finalité première de ce type d'activité est marchande. Elle correspond à la pratique extensive de l'embouche. Aussi, il n'est guère étonnant d'observer la priorité donnée à la rentabilisation et à l'utilisation prioritaire de la force de travail familiale : n'importe quel membre disponible peut prendre en charge momentanément ce type d'activité. Dans la strate 3 et y compris dans l'élevage, le salariat est systématiquement dominant. Une étude des tâches montre que dans bon

nombre de cas, le travailleur familial réduit son intervention à la fonction de contrôle, de surveillance et d'assistance technique des salariés. A El Attaf, les mêmes logiques semblent se retrouver. Cependant, le recours aux salariés dans l'élevage y est totalement inexistant.

| Strate | Production végétale | | Production animale | | Total |
|----------|---------------------|-----------|--------------------|-----------|-------|
| | Familiale | Salariale | Familiale | Salariale | |
| 1 | 78 | 22 | 59 | 41 | 100 |
| 2 | 72 | 28 | 68 | 32 | 100 |
| 3 | 44 | 56 | 12 | 88 | 100 |
| El Attaf | 63 | 37 | 61 | 49 | 100 |

A Dréan, la nature de la logique dominant au sein de chacun des ensembles considérés explique pour une large part le recours à l'utilisation des salariés. Dans la strate 1, il résulte du souci d'exécuter dans des délais réduits un travail susceptible de nuire à l'emploi extérieur de la main-d'œuvre familiale. Dans la strate 2, il vise à compléter le travailleur familial dont le souci premier est de maximiser ses recettes monétaires, par une rentabilisation de ses moyens propres. Dans certaines spéculations, tel que le maraîchage ou la culture de la tomate industrielle, le moment de la vente est essentiel. Aussi, certaines opérations susceptibles de déterminer la mise sur le marché font l'objet d'un recours massif à une main-d'œuvre extérieure, qui ne peut être que salariale.

L'affectation de la main-d'œuvre familiale, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de l'exploitation, découle de la même logique. Concernant ce volet, il paraît important de souligner que le type d'emploi extérieur change d'une strate à une autre. Cela témoigne de l'étendue et de la nature des relations sociales qu'entretient chacun des ensembles considérés avec son environnement. Ainsi, le poids de l'emploi agricole à faible rémunération et n'impliquant pas un réseau de relations particulier, tend à baisser des petites aux grandes exploitations. L'emploi dans l'administration obéit par contre à l'évolution inverse.

| Strate | Agriculture | | Industrie | | Administ. | | Commerce | | Total |
|--------|-------------|----|-----------|----|-----------|----|----------|----|-------|
| | D | S | D | S | D | S | D | S | |
| 1 | 45 | 35 | 44 | 29 | 7 | 27 | 4 | 9 | 100 |
| 2 | 27 | 30 | 63 | 37 | 5 | 28 | 5 | 5 | 100 |
| 3 | 8 | 7 | 52 | 28 | 40 | 41 | - | 24 | 100 |

Une telle distribution de l'emploi permanent n'est pas sans signification. Elle exprime les difficultés que rencontrent les travailleurs des strates 1 et 2 à accéder à des postes, même subalternes, au sein de

l'administration. Elle permet, dans le même temps, d'en mesurer la portée matérielle. Il est évident qu'elle n'est pas neutre dans un système où le clientélisme est de mise, surtout lorsqu'on garde à l'esprit le fait que l'accès à l'équipement agricole, au crédit, etc., passe par les rouages de l'appareil étatique.

Si le travail extérieur est une condition essentielle pour accéder aux ressources mises à la disposition de l'agriculture privée par l'Etat, il paraît important de noter que les revenus qu'il assure aux ménages permet de faire face, dans le cas des strates 1 et 2, aux dépenses productives de toutes sortes. Le travail extérieur permet de disposer de l'argent frais indispensable à l'exécution de certaines tâches agricoles, surtout de faire face aux dépenses liées aux besoins en moyens mécaniques. Dans le cas de la strate 2, il est aussi la condition première de leur non-soumission aux collecteurs et aux intermédiaires de toutes sortes qui ont une large mainmise sur la production maraîchère.

3. Revenus extérieurs et reproduction du ménage

La nature des ressources extérieures dont disposent les ménages des différentes strates et leur importance relative constituent un indicateur essentiel du degré d'autonomie de l'exploitation, considérée en tant qu'espace agricole. Elles reflètent également le niveau d'insertion des ménages agricoles dans les autres branches d'activité économique. L'importance des revenus extérieurs démontre leur poids et l'attention qui devrait leur échoir, non pas seulement dans toute stratégie de développement ou de restructuration agricole, mais aussi et surtout dans toute action affectant les espaces géo-économiques dans lesquels ces ménages interviennent, et plus généralement dans tout ce qui concerne la reproduction économique et sociale des campagnes, voire des villes. En effet, dans tous les cas les ressources extérieures sont loin d'être négligeables ; en fait elles paraissent partout déterminantes. Les revenus d'origine salariale représentent entre 20% et 70% des ressources globales. On en saisit mieux l'importance relative lorsqu'on tient compte du niveau de revenu annuel moyen au sein de la strate qui compte le plus grand nombre de ménages, la strate 1. Dans le cas d'El Attaf, l'écart entre le revenu moyen de la catégorie la plus basse et de la catégorie supérieure est de 1 à 3. Dans le cas de Dréan, il est de 1 à 5. A Sig, il est de 1 à 2,5.

Tableau 14 : Ressources des exploitations (% et revenu moyen en dinar).

| Strate | Production agricole | | Salaires | | Autres revenus | | Dettes | | Total | Revenu moyen |
|----------|---------------------|----|----------|----|----------------|----|--------|---|-------|--------------|
| | D | S | D | S | D | S | D | S | | |
| 1 | 25 | 26 | 70 | 71 | 5 | 3 | - | - | 100 | 208 |
| 2 | 51 | 60 | 44 | 34 | 4 | 6 | 1 | - | 100 | 157 |
| 3 | 70 | 71 | 9 | 19 | 8 | 10 | 13 | - | 100 | 107 |
| Total | 42 | 35 | 52 | 61 | 4 | 4 | 2 | - | 100 | 183 |
| El Attaf | 44 | | 45 | | 11 | | - | | 100 | 74 |

(*) Les dettes n'ont pas été décomptées à part dans le cas de Sid et d'El Attaf. Mais leur montant étant négligeable, on peut ne pas en tenir compte.

Il est important de noter que la pluriactivité ne semble guère avoir d'effets négatifs sur l'exécution des travaux agricoles et sur la mise en valeur des sols. Au contraire, l'accès aux moyens mécaniques de travail et l'homogénéité relative des pratiques culturales entre les exploitations possédant en propre leur matériel et le reste en dépendent largement. Cela vaut à la fois à Dréan et à El Attaf.

Ainsi transparaisent les multiples fonctions sociales et économiques, voire politiques de la pluriactivité, notamment :

- * assurer à un faible coût le maintien sur place d'une population au revenu agricole insuffisant (le niveau des ressources agricoles propres devrait pousser à l'émigration, pourtant les exploitants préfèrent la double activité à l'exode) ;
- * permettre, grâce aux liquidités qu'elle procure, la rentabilisation d'un matériel agricole présent sur la zone et largement sous-utilisé par les exploitations le possédant, et réduire la pénibilité du travail agricole par le recours à la location du matériel ;
- * assurer la réduction des coûts et des exigences liés à l'entretien d'une main-d'œuvre exclusivement urbaine au niveau des entreprises utilisatrices de cette force de travail. Une industrie ou une unité de production peut aisément chercher à rémunérer plus faiblement une main-d'œuvre qui est prise en charge partiellement ;
- * réunir les conditions d'une reproduction du système et des réseaux de relations sociales locales.

IV. - Etudes de cas

Cette partie re-situe l'itinéraire particulier de trois ménages exploitants d'El Attaf appartenant à un des ensembles décrits. L'intérêt premier de ce qui suit est de montrer les trajectoires des unités agricoles qui se sont reproduites au cours des 10 dernières années grâce à la pluriactivité. Ces unités sont toutes de la même zone et voisines. Le choix d'entités géographiquement proches a pour raison l'élimination de facteurs perturbateurs, tels que l'inégale circulation ou répartition des capitaux et des moyens d'une région à une autre. L'objectif que l'on se fixe est d'éclairer le rôle de la pluriactivité familiale dans la reproduction de l'agriculture sur le moyen et sur le long terme. Que se passe-t-il lorsque la pluriactivité disparaît ? Quelle situation peut-on observer lorsqu'elle se maintient ?

1. Unité n° 1

Age de l'exploitant : 44 ans.

Taille de la famille : 7 personnes.

Type de famille : nucléaire.

Niveau scolaire de l'exploitant : secondaire (4 années de scolarité après le primaire).

Scolarisation : intégrale pour tous les enfants.

Histoire de la famille : famille élargie jusqu'en 1957, composée de plusieurs frères mariés (4) et de leurs enfants (soit un total de 14 personnes). Nucléarisation pour mésentente entre les femmes.

Gestion commune du patrimoine familial jusqu'en 1972. Le partage a été entrepris par le père de l'exploitant et ses frères, lors de la mise en œuvre de la révolution agraire, pour se prémunir de la nationalisation intégrale des terres. L'actuel exploitant travaille la terre laissée par son père. Il verse une part du revenu de l'exploitation à sa sœur, mariée par ailleurs. Cette part est proportionnelle à ce qu'elle aurait eu en héritage.

Type de pluriactivité : l'actuel exploitant vivait sous le toit familial. Le père s'occupait de l'exploitation agricole à temps plein, le fils était employé par la Poste en qualité d'agent à la recette. Par son salaire il contribuait pour 20% au revenu familial ; par sa position, il facilitait l'accès aux moyens de production agricoles tels que les engrais, les semences sélectionnées, etc. Il intervenait également sur l'exploitation en tenant la liste des dépenses (il n'y avait pas de comptabilité au sens strict, mais un carnet de bord sur lequel étaient portées les dépenses courantes) et des ventes. A la suite du décès du père, en 1979, l'actuel exploitant quitte son travail pour s'adonner exclusivement à l'agriculture.

Changements intervenus depuis : introduction d'un élevage avicole semi-industriel fondé sur l'acquisition de la poulette démarrée, de l'aliment, des médicaments et du recours à des ouvriers agricoles permanents (3). La conduite des travaux agricoles reste sans changement notable : pratique de la céréale et de la jachère

mécanisée, associée à un élevage ovin extensif semi-stabulé. Recours dans toutes les opérations à une main d'œuvre salariée.

Evolution de la situation matérielle du ménage exploitant : le niveau de revenu de l'exploitant a doublé en moins de cinq ans, du fait de l'introduction de l'élevage avicole. Le développement initial de cette activité, notamment l'accès aux sources de financement et aux moyens de production (prêt bancaire, poulette démarrée, aliments, médicaments, etc.), s'est fait sans difficulté grâce à l'utilisation des relations établies par l'exploitant avec les agents de l'administration locale, alors qu'il était employé à la Poste. Depuis trois ans, du fait des mauvaises années et de la réduction des importations des intrants avicoles, le niveau de revenus a baissé de plus de moitié.

Aujourd'hui l'exploitant agricole est en situation de débiteur vis-à-vis de la banque locale. Les responsables de cette structure continuent cependant à le soutenir sur la base des relations privilégiées tissées par le passé. Ainsi, c'est la situation de pluriactivité passée qui permet à l'exploitation de se maintenir. L'impossibilité actuelle pour l'exploitant de s'adonner à un travail extérieur constitue un handicap en termes de reproduction future. Elle amène l'intéressé à accroître son volume de travail sur l'exploitation, afin de réduire les effets de la conjoncture actuelle, mais sans résultat tangible : pour accéder aux aliments du bétail qui se sont raréfiés (situation liée à la concurrence imposée par les exploitants faisant de l'embouche), aux médicaments, etc. l'exploitant compte couramment des journées de 12 à 13 heures de travail (déplacements auprès des organismes d'approvisionnement, de la banque et suivi des opérations agricoles). Cette situation est liée, selon l'exploitant, à l'absence d'autres revenus "d'appui" à l'agriculture.

L'évolution de cette unité éclaire la fonction ou le rôle que peut jouer le travail extérieur, en matière d'élargissement des capacités productives. Il fait également apparaître la fragilisation de la situation des entités qui ne peuvent pas s'y adonner.

2. Unité n° 2

Age de l'exploitant : 71 ans.

Taille du ménage : 8 personnes.

Type de famille : nucléaire.

Niveau scolaire de l'exploitant : moyen.

Scolarisation : intégrale pour tous les enfants. Leur niveau varie entre celui du lycée (terminale) et d'étudiant à l'université.

Histoire de la famille : famille élargie jusqu'en 1957, composée de plusieurs frères mariés (4) et de leurs enfants (soit un total de 14 personnes). Nucléarisation pour mésentente entre les femmes.

Gestion commune du patrimoine familial jusqu'en 1972. Le partage a été entrepris lors de la mise en œuvre de la révolution agraire, pour éviter la nationalisation intégrale des terres. L'actuel chef d'exploitation a été le plus touché car il travaillait par ailleurs en qualité de comptable à la mairie. Des 13 hectares exploités, il n'a conservé qu'1,5 hectares attenants à l'habitation et aux dépendances. La production est totalement orientée vers la satisfaction des besoins du ménage. Elle se limite à de la polyculture maraîchère sur de petites soles et à l'exploitation très extensive de quelques arbres : 10 figuiers, 10 pruniers et quelques pieds de vigne (raisin de table).

A re-situer cette exploitation dans le temps, on se rend compte que sur moins de trois générations, notamment du fait du partage successif du patrimoine foncier initial, la terre en particulier et la production végétale de façon plus générale, ont cessé de jouer un rôle essentiel dans le devenir de la population agricole concernée. Cette évolution se fait au profit d'activités autrefois marginales (tel que l'élevage). Dans le cas de cette unité, elle s'est faite toujours au profit du travail à l'extérieur de l'exploitation. Ainsi, jugée non rentable, notamment du fait du renchérissement du foin, l'embouche est abandonnée et le cheptel liquidé.

Type de pluriactivité : l'actuel exploitant était en même temps employé à la mairie. Entre son salaire et le revenu qu'il pouvait tirer du travail de l'exploitation, il a donné la préférence à la seconde solution.

Aujourd'hui retraité, il n'est pas revenu au travail de la terre. Il a même abandonné l'appel aux deux prestataires (sorte d'aides-familiaux) intervenants traditionnellement lors des récoltes. Ce choix entre le travail sur l'exploitation et en dehors de celle-ci se prolonge par la priorité donnée au type de formation des enfants. L'un est professeur d'enseignement moyen, l'autre est technicien supérieur de santé, le troisième est technicien supérieur des archives. L'étudiant poursuit une formation en génie civil.

Changements intervenus dans l'exploitation : le principal fait est l'absence de renouvellement des moyens de production agricoles disponibles sur l'exploitation. Malgré leur vétusté, la possibilité et l'intérêt qu'il y a à les remplacer, les machines ne sont pas remplacées.

Evolution de la situation matérielle du ménage : le niveau de revenus de l'exploitant a quintuplé depuis 1978, grâce au travail des enfants. De ce fait, l'exploitant a pu améliorer son niveau de vie, notamment par le remplacement de son véhicule (malgré l'augmentation vertigineuse des prix de ce type de biens) et l'installation d'une ligne téléphonique. Aujourd'hui, le chef de ménage est en situation de "liquidateur" de l'exploitation, qui s'était pourtant maintenue au cours des 40 dernières années. Dans ce cas, c'est la situation de pluriactivité passée qui a permis une telle évolution.

La trajectoire historique dans laquelle s'inscrit cette seconde unité est d'autant plus intéressante que le chef de l'exploitation est l'oncle paternel de celui qui gère l'unité précédemment présentée. Ainsi, à partir d'une situation de départ comparable, la place accordée au travail à l'extérieur induit des trajectoires différentes. Dans un cas la pluriactivité familiale est à la base d'un redéploiement dans l'agriculture, dans l'autre elle est l'instrument d'une modification structurelle du statut de l'agriculture dans la reproduction de l'ensemble familial. Dans cette seconde unité, au moment où l'exploitant réduit son activité agricole à une fonction supplétive et domestique, son fils envisage de développer de l'aviculture ou de la cuniculture. Il tente cependant de réunir les conditions lui garantissant la possibilité de conserver son emploi actuel.

3. Unité n° 3

Age de l'exploitant : 72 ans.

Taille du ménage : 5 personnes.

Type de famille : composée : le chef d'exploitation + la famille de son fils (l'épouse + les enfants).

Niveau scolaire de l'exploitant : lit en arabe.

Scolarisation : les enfants du chef d'exploitation n'ont fréquenté l'école que peu d'années. La scolarisation est intégrale pour les petits-enfants.

Histoire de la famille : famille élargie jusqu'en 1981, composée de plusieurs frères mariés (3) et de leurs enfants dont 2 mariés (soit un total de 30 personnes). Nucléarisation à la suite du tremblement de terre de 1980. Le chef d'exploitation est resté avec le plus jeune de ses enfants.

La gestion du patrimoine familial continue à être commune. le seul partage est celui qui est intervenu en 1935 lors du décès du père de l'exploitant. Il a donné lieu au départ de l'un des frères. Les sœurs n'ont pas pris leur part de l'héritage familial. Elles ne bénéficient d'aucune contre-partie, ni en nature, ni en argent. Selon l'exploitant, elles n'ont rien demandé. Les 35 hectares continuent à être exploités en commun. Les cultures n'ont pas changé et leur mode de conduite n'a subi aucune évolution : assolement triennal (jachère labourée / céréales / légumineuses fourragères) + melon en sec. A côté, le même maraîchage continue de prévaloir (pomme de terre, carotte, navet et oignon). La séparation et la constitution de foyers séparés n'a pas eu d'incidence sur la conduite des travaux. Elle s'est accompagnée cependant de l'abandon de l'utilisation des bêtes lors des travaux agricoles. Cette évolution s'est faite, malgré un renchérissement du coût à la location du matériel agricole mécanisé. Le labour superficiel au tracteur est passé de 100 à 500 dinars/ha. Si la production végétale continue à être réalisée en commun, l'élevage ovin est, par contre, devenu propre à chaque ménage. Bien que son mode de conduite n'ait guère changé, son autonomisation révèle le rôle important qu'il joue dans la reproduction familiale, comparativement aux céréales ou au maraîchage. La production continue à être, pour l'essentiel, commercialisée. Mais à examiner le poids conféré à chaque type d'activité, on se rend compte que l'agriculture perd de sa valeur sociale, surtout la

production végétale et en son sein les céréales. La nucléarisation s'accompagne d'un élargissement du nombre d'actifs occupés en dehors de l'exploitation.

Examinée dans une perspective historique, on constate que malgré l'absence de partage du patrimoine foncier, il y a une tendance à l'autonomisation des noyaux de base (chacun des frères s'installant avec ses enfants), la reproduction de chacun d'eux devenant subordonnée à l'importance de l'élevage et surtout des activités extérieures.

Type de pluriactivité : l'actuel exploitant "vit avec son fils" (cette formule utilisée par l'exploitant est significative du rapport entre la production agricole -végétale et animale confondues- et le travail en dehors de l'exploitation). Ce dernier travaille en qualité de manœuvre dans une entreprise publique à quelques 40 km de l'exploitation. Cette situation prévaut également pour les autres foyers. Ces derniers comptent, selon le cas, un à deux travailleurs hors-exploitation. Leurs conditions d'emploi et de rémunération sont similaires à celles de l'unité observée ici à titre principal.

Evolution de la situation matérielle du ménage : le revenu nominal de l'exploitation a au moins triplé depuis 1978, grâce au travail du fils. De ce fait, l'exploitant a pu améliorer son niveau de vie, notamment par la construction d'une nouvelle habitation attenante à celle endommagée par le tremblement de terre. Celle-ci présente un aspect extérieur bien meilleur (type de revêtement des murs extérieurs...).

La reproduction de cette unité s'avère aujourd'hui impossible sans le recours aux revenus extérieurs. En effet, sa situation sociale exclut la possibilité pour l'un ou l'autre de ses membres d'accéder au crédit ou aux autres formes de soutien par les pouvoirs publics. De ce fait, son maintien dépend directement des revenus extérieurs mobilisables pour son éventuelle relance. Sans ces revenus, compte tenu des mauvaises années consécutives, l'exploitation aurait disparu. Or, l'absence ou le faible niveau des récoltes sur les trois dernières campagnes n'ont pas empêché le maintien de l'activité agricole sur l'exploitation. Il est important de mesurer l'impact qu'a un tel maintien sur les rapports au sein de la famille. Le fait que le travail agricole continue de se dérouler est un élément important dans la stabilité des relations sociales au sein de la famille et évite la marginalisation du père. Malgré une situation économique défavorable, l'exploitant (tout comme ses frères) ne se sent pas "inutile" ou "entretenu" par son fils. Il "s'active" et participe avec un minimum qui "augmentera si Dieu nous donne une bonne année". Ainsi, le travail extérieur ne joue pas automatiquement dans le sens d'une dévalorisation du travail agricole, ni dans celui de la marginalisation totale des agents s'y adonnant.

V. - Les perspectives et les nouvelles orientations de la politique agricole

La politique de l'Etat s'inscrit dans une stratégie visant la réunion des conditions devant permettre une intensification rapide et soutenue dans le domaine de la production agricole. Cette politique s'articule autour de deux axes principaux.

Le premier recouvre l'injection massive de capitaux dans le secteur. Cela prend notamment la forme d'une tendance à la substitution d'intrants importés, surtout des semences hybrides à ceux produits localement. Elle s'est également traduite par un allègement des procédures d'importation directe par les agriculteurs. C'est ainsi que ces derniers ont été autorisés à importer directement des vaches laitières d'Europe. Dans ce domaine, le champ sur lequel s'exerce le monopole de l'Etat en matière de commerce extérieur s'est vu réduit.

Le second axe correspond à une profonde restructuration des unités agricoles relevant du secteur public. Celles-ci cessent d'être la propriété économique et juridique de l'Etat. Elles sont partagées en pleine propriété entre les collectifs de travailleurs en place jusque-là. Il s'agit de passer des grandes unités

agricoles à des exploitations collectives de type paysan. Dans ces unités, l'intervention de l'Etat est appelée à disparaître., notamment pour le choix des cultures auparavant imposé par le Ministère de l'agriculture. En contre-partie, l'Etat ne supportera plus les déficits éventuels. Son intervention est appelée à se limiter à l'organisation du système de vulgarisation agricole et à soutenir, par divers mécanismes économiques (les prix, les subventions, les exonérations fiscales...), certaines cultures ou certaines productions jugées stratégiques. Sur ce second aspect, les opérations n'en sont qu'à la fin de la première phase (restructuration foncière). Aussi, il paraît difficile d'apporter une appréciation autre que celle qui touche au partage du patrimoine des anciens domaines (comment se fait le partage, à qui semble-t-il bénéficier...).

Ces deux orientations interviennent dans un contexte marqué par un recul très net des investissements dans les autres secteurs et par la baisse concomitante des créations d'emploi, surtout dans un secteur qui a drainé une partie de la population d'origine agricole : le BTP. Comment vont se comporter les ménages agricoles dans un tel contexte ? Quel va être l'impact du train de mesures sur cette forme d'agriculture ?

Pour ce qui est des mesures visant à promouvoir une certaine forme d'intensification, les résultats publiés semblent augurer d'un certain succès. Mais cela semble surtout concerner des activités à rotation rapide du capital et impliquant un investissement initial important (le maraîchage en irrigué, la plasticulture et l'élevage bovin laitier). Dans tous ces cas, les exploitations à emploi et à revenus extérieurs semblent mieux placées, du fait de leur mode d'insertion dans les rouages économiques. Cela vaut particulièrement dans le cas de grandes exploitations, les plus à même de tirer avantage de l'action étatique. A la question de savoir qui peut disposer de devises pour importer des vaches par exemple ou qui peut avoir accès à l'aliment du bétail pour leur entretien, la réponse semble aller de soi, les ménages ayant des liens de parenté directs ou indirects avec les émigrés et avec les détenteurs de pouvoir dans les organes étatiques de distribution des intrants. Ces deux situations semblent être plus caractéristiques des unités se reproduisant sur la base de la pluriactivité. En même temps à la question de savoir quelles exploitations parmi les petites ou les moyennes sont à même de courir le risque de développer au moindre coût des activités nécessitant des disponibilités monétaires régulières (maraîchage, élevage semi-intensif...), on retrouve la même réponse. Les exploitations pluriactives ayant une assise matérielle réduite peuvent le mieux compenser leur faiblesse par la régularité des ressources que procure le travail extérieur.

Les réductions que connaît le secteur de l'emploi, conjuguées avec le renchérissement du coût de la vie enregistré ces dernières années constituent un facteur favorisant la consolidation des exploitations en situation de pluriactivité, ainsi que leur valorisation sociale. Dans ce cas, il n'y a aucune raison pour croire à leur régression future. Bien au contraire, le démembrement des anciennes unités agricoles publiques devrait engendrer des besoins accrus en force de travail d'appoint, particulièrement lors de certaines opérations cruciales, telles que le repiquage ou les récoltes dans le maraîchage. Ce sont alors les exploitations ayant une pratique suffisante et établie du travail extérieur qui en tireront le mieux avantage.

VI. - Conclusion

L'analyse de la pluriactivité dans les trois daïras étudiées est riche de beaucoup d'enseignements sur l'avenir de ce processus en Algérie.

On perçoit en effet, que ce soit dans les enquêtes auprès des exploitants ou dans les études de cas, que la pluriactivité et les revenus extérieurs à l'agriculture jouent un rôle très différent selon la taille de l'exploitation, et donc sa situation agro-économique. Les logiques et les stratégies ainsi mises à jour montrent bien que le même phénomène peut avoir des fonctions et des finalités radicalement différentes.

Il reste que, même dans une agriculture relativement riche, en raison des possibilités d'irrigation qu'elle possède, il est rare que les exploitations appelées à se maintenir se passent de revenus extérieurs. Ceux-ci leur serviront soit à subsister, si elles sont pauvres, soit à investir, si elles sont riches.

Notes

- 1 Par base productive, on désigne l'ensemble des conditions susceptibles d'assurer une élévation du niveau de vie et non pas seulement les activités économiques traditionnellement reconnues comme telles.
- 2 C'est cette complexité qui rend l'analyse systématique et l'approche en termes de "systèmes de production" pertinents.
- 3 Des recherches plus récentes sur des régions écologiquement et historiquement différentes telle que la région du Sersou (Tiaret) sont venues conforter nos analyses.
- 4 Celle-ci n'est pas toujours apparente à l'observateur, car il y a une rotation des cultures qui fait que les soles céréalières ou les terres en jachère peuvent occasionnellement, à la faveur de conditions favorables, servir de support aux autres cultures, par exemple du melon en sec. Ainsi, le système classique céréales/jachère perd de sa validité car il cache une alternance de cultures non apparente parce que non valorisée par les recherches et les producteurs eux-mêmes ; ces derniers s'en tiennent, lors des entretiens, à ce qui leur semble premier et constant.